

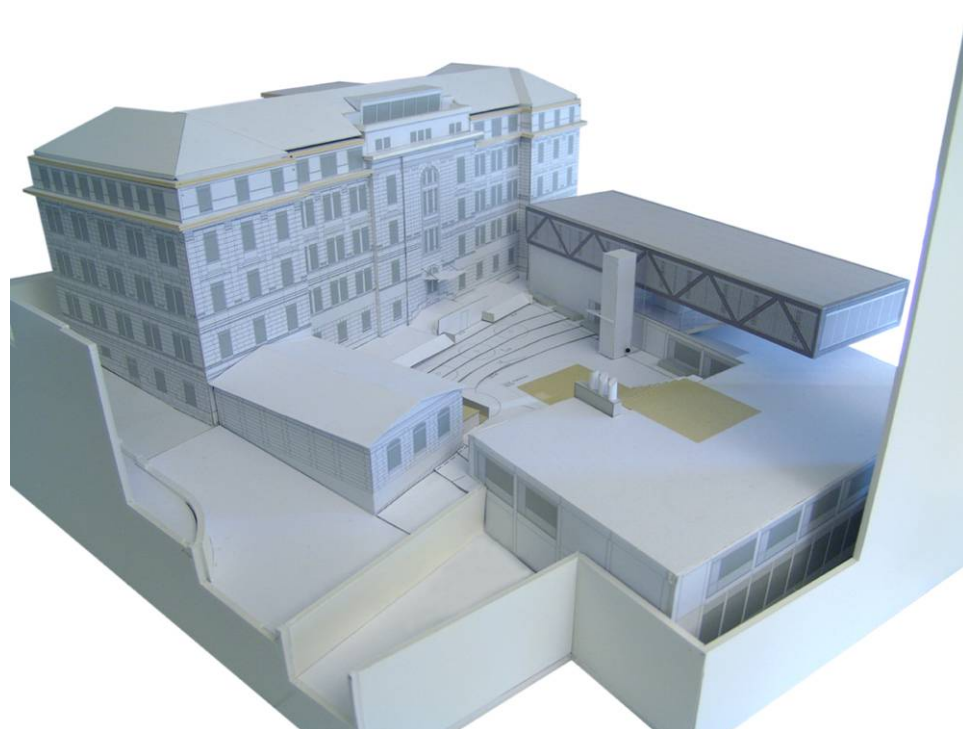
Collège de Villamont – Réfection, agrandissement et transformation

Fonds des Arts Plastiques – FAP

CONCOURS DE PROJETS EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART

Rapport du jury

14.09.2009



Organisateur de la procédure :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1002 Lausanne

Maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction de l'enfance, de la jeunesse et de
l'éducation
Service des écoles primaires et secondaires
Place Chauderon 9
CH-1003 Lausanne

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	Rappel des principales clauses relatives à la procédure	1
1.1	Conditions de participation	1
1.2	Prix, mentions et indemnités	1
2.	Objectifs du concours (résumé)	2
2.1	Situation générale	2
2.2	Objectifs	2
3.	Jury	3
4.	Jugement	4
4.1	Projets rendus	4
4.2	Recevabilité des projets	5
4.2.1	Documents demandés / Anonymat	5
4.2.2	Prise de connaissance des projets	5
4.3	Premier tour de sélection	5
4.4	Deuxième tour de sélection	6
4.5	Troisième tour de sélection	6
4.6	Quatrième tour de sélection	7
4.7	Tour de révision de l'ensemble des projets	7
4.8	Décision du jury	7
4.9	Classement et critique des projets promus	7
4.10	Conclusions et recommandations du jury	8
4.11	Approbation	9
5.	Levée de l'anonymat	10
6.	Critiques du jury sur les projets classés	12
6.1	Projet n° 9 : Un, deux, trois, nous irons au bois et Projet n° 16 : RETROBIS	12
6.1.1	Projet n° 9 : Un, deux, trois, nous irons au bois	12
6.1.2	Projet n° 16 : RETROBIS	13
6.2	Projet n° 2 : "PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"	14
6.3	Projet n° 6 : XPR	15
6.4	Projet n° 11 : Fred et la voie lactée	16
6.5	Projet n° 17 : LE MERLE	17
7.	Projets non retenus	18
7.1	Projet n° 1 : <<A la ligne>>	18
7.2	Projet n° 3 : Xylos	18
7.3	Projet n° 4 : Du savoir - pour un meilleur devenir	19
7.4	Projet n° 5 : UN DOIGT DE LUMIERE	19
7.5	Projet n° 7 : Des idées lumineuses	20
7.6	Projet n° 8 : PARADIGME	20
7.7	Projet n° 10 : ALBERTO	21
7.8	Projet n° 12 : Ose Savoir !	21
7.9	Projet n° 13 : Sommes-nous une plante ?	22
7.10	Projet n° 14 : RESEAU	22
7.11	Projet n° 15 : tables de Ping-Pong	23

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

Dans le cadre de l'attribution du pour-cent culturel lié à l'agrandissement et à la restructuration du Collège de Villamont, le service d'architecture de la Ville de Lausanne organise, pour le compte de la Municipalité de Lausanne et conformément à l'article 11 du règlement du Fonds des Arts Plastiques, un concours de projets pour la réalisation d'une (d')œuvre(s) d'art sur le site de l'école.

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Cette dernière a mandaté le service d'architecture de la Ville de Lausanne et le bureau Architram SA pour l'organisation de la présente procédure.

1.1 Conditions de participation

Ce concours est organisé selon une procédure ouverte.

Les projets seront présentés d'une manière anonyme et porteront une devise.

La langue officielle pour la procédure du concours et l'exécution des prestations est exclusivement le français.

Sont autorisés à participer tous les artistes domiciliés ou ayant leur lieu de travail sur le territoire de la commune de Lausanne ou sur celui d'une commune participant au fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise (cf. doc. 07).

Le jury, désirant s'assurer la participation d'artistes expérimentés dans ce genre de démarche, a expressément invité à concourir :

- Mme Sophie Bouvier-Auslander, Lausanne.
- M. Daniel Schläpfer, Lausanne.
- M. Luc Aubort, Lausanne.
- M. Philippe Decrauzat, Lausanne.

1.2 Prix, mentions et indemnités

Une somme de CHF 180'000.— TTC est à disposition pour la mise en place de l'œuvre, son montage et les honoraires de l'artiste.

Les fondations ou les autres moyens nécessaires à la fixation de l'œuvre ne sont pas comprises dans ce montant.

De plus, le jury a à sa disposition un montant de CHF 20'000.— TTC pour attribuer 2 - 4 prix pour des propositions non retenues, mais qu'il aura trouvé intéressantes.

2. Objectifs du concours (résumé)

2.1 Situation générale

Les collèges de Saint-Roch et de Villamont, avec quelques classes au collège de Prélaz constituent l'établissement secondaire de Villamont, dont la zone de recrutement s'étend de la frontière Est à la frontière Ouest de la ville, le long d'un axe reliant l'avenue du Léman à celle de Morges.

Le collège agrandi de Villamont accueillera environ 30 classes secondaires, soit un peu moins de 600 élèves.

Le site du collège de Villamont comprend, actuellement, un bâtiment principal (cf. doc. 02 – bâtiment A) construit en 1888, véritable mémoire du lieu, et, au Sud, une extension basse réalisée dans les années 60 (cf. doc. 02 – bâtiment B).

L'intervention en cours permettra de mener à bien l'assainissement en profondeur des bâtiments existants et de compléter le site par une extension contemporaine parallèle à l'avenue de Villamont (cf. doc. 02 – bâtiment C) et par deux agrandissements nichés en hauteur dans les empochements Nord du bâtiment principal.

La construction de la nouvelle extension à l'Est du site (bâtiment C) crée un préau à différents niveaux aux caractères spécifiques (cf. doc. 06 – image de la maquette) : cet espace devient le cœur de l'établissement et chaque bâtiment y a au moins un accès.

L'école reste en fonction durant toute la durée du chantier qui se déroule en trois étapes.

2.2 Objectifs

Les artistes sont invités à concevoir et créer une ou des œuvres d'art (sculpture, peinture, installation, etc.) qui participera-ront au concept architectural et urbanistique cité plus haut. Elle -s contribuera-ront à donner à ce collège son identité.

Le projet permet différentes localisations pour une intervention artistique (cf. doc. 03), soit :

- a) Préau inférieur :** Les éléments présents sur les plans doivent être respectés et ne peuvent être modifiés (courbes de niveaux, dimensions et position des murs et terrasse, emmarchements, arbres, luminaires, ...). Les murs peuvent éventuellement servir de supports aux œuvres, mais seront déjà construits (impossible donc de poser des incorporés).
- b) Préau supérieur :** Ne supporte aucune charge lourde, donc uniquement des interventions légères. Autour de l'élément en porte-à-faux du nouveau bâtiment : distance de 5 m en plan à respecter pour tout élément inflammable.
- c) Bâtiment C :**
 - socle massif façades Est, Nord et Ouest
 - cage d'ascenseur extérieure.

- d) Périmètre du collège** - soit le périmètre complet du collège de Villamont, c'est-à-dire les bâtiments des trois époques, par des interventions intérieures ou extérieures ponctuelles créant un fil conducteur entre les différentes constructions et leurs fonctions.

Il est important de souligner que, suite à des sondages, des découvertes chromatiques peu courantes et de grande qualité ont été mises à jour sous la couche de peinture uniforme qui recouvre actuellement les murs des couloirs et de la cage d'escaliers du bâtiment A. Dans la mesure du possible, ces interventions chromatiques originales seront restituées. Il faudra donc en tenir compte dans le cadre de ce concours. La visite sur place permettra également de se faire une idée de l'importance de ces interventions.

Les façades du bâtiment B seront recouvertes d'un placage de pierre naturelle fixé sur une structure métallique.

Les concurrents ont la possibilité de proposer un concept global prenant en compte plusieurs des emplacements suggérés. Il est également possible de choisir un seul emplacement pour une intervention majeure. Dans ce cas là, le jury a la liberté de proposer, pour autant que cela soit pertinent, la juxtaposition de plusieurs démarches présentées par un ou plusieurs artistes.

3. Jury

Le jury est constitué de :

- Président :** M. Oscar Tosato, conseiller municipal, directeur Enfance, Jeunesse et Education, Ville de Lausanne.
- Membres non professionnels :** M. Philippe Nicollier, directeur du collège de Villamont.
M. Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, Ville de Lausanne.
- Membres professionnels :** Mme Nicole Christe, architecte de la Ville de Lausanne.
Mme Sylvie Aubry, artiste indépendante, Le Noirmont.
Mme Françoise Jaunin, critique d'art, membre du FAP.
M. David Curchod, artiste, membre du FAP.
Mme Cendrine Matthey, architecte - bureau concepteur.
M. Stéphane Brunner, artiste indépendant, Genève.
- Suppléant non professionnel :** M. Franco Vionnet, responsable bâtiments, service des écoles primaires et secondaires, Ville de Lausanne (excusé).
- Suppléant professionnel :** M. Bernard Matthey, architecte – bureau concepteur.

4. Jugement

Le jury s'est réuni le lundi 14 septembre 2009.

Mme S. Zamora, MM. F. Ruf et F. Vionnet, membres du jury, respectivement membres suppléants, étaient excusés.

4.1 Projets rendus

Trente et une (31) inscriptions ont été enregistrées dans les délais impartis par l'organisateur. Dix-sept (17) projets ont été rendus, soit :

1	<<A la ligne>>
2	"PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"
3	Xylos
4	Du savoir - pour un meilleur devenir
5	UN DOIGT DE LUMIERE
6	XPR
7	Des idées lumineuses
8	PARADIGME
9	Un, deux, trois, nous irons au bois
10	ALBERTO
11	Fred et la voie lactée
12	Ose Savoir !
13	Sommes-nous une plante ?
14	RESEAU
15	tables de Ping-Pong
16	RETROBIS
17	LE MERLE

4.2 Recevabilité des projets

Les projets devaient être envoyés au service d'architecture jusqu'au vendredi 28 août 2009, le cachet de la poste faisant foi, ou être déposés au service susmentionné jusqu'au 28 août 2009 à 17 h 00.

La date d'envoi ou de réception de chaque projet a été consignée avec la mention de la devise.

Tous les projets ont été reçus dans les délais.

4.2.1 Documents demandés / Anonymat

Tous les projets sont parvenus sous le couvert de l'anonymat.

Par conséquent, toutes les propositions ont été admises au jugement.

4.2.2 Prise de connaissance des projets

Le jury a pris connaissance individuellement des projets.

4.3 Premier tour de sélection

Les projets ont été examinés de manière globale en référence aux différents critères de jugement, et en particulier :

- Originalité de l'œuvre. Il est attendu des propositions fortes, à même de sensibiliser des élèves à la création.
- Qualité d'intervention de l'œuvre proposée et sa pertinence dans le contexte urbanistique et l'architecture des lieux.
- Aspect propre à dialoguer et à questionner les utilisateurs du collège selon l'appropriation.
- Pérennité de l'œuvre, notamment dans son concept, ses matériaux et sa résistance aux sollicitations (collège).
- Sécurité dans le sens que l'œuvre de par sa mise en œuvre, sa matérialisation et sa localisation ne crée pas un danger pour l'usager.

Sur cette base, le jury a procédé à l'analyse des propositions et a retenu les douze (12) projets suivants :

1	<<A la ligne>>
2	"PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"
5	UN DOIGT DE LUMIERE
6	XPR
7	Des idées lumineuses
8	PARADIGME
9	Un, deux, trois, nous irons au bois
11	Fred et la voie lactée

12	Ose Savoir !
14	RESEAU
16	RETROBIS
17	LE MERLE

4.4 Deuxième tour de sélection

Le jury a procédé à un second tour de sélection en analysant notamment les qualités spécifiques et la potentialité d'évolution des projets.

Suite à cet examen, les projets suivants ont été sélectionnés :

2	"PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"
6	XPR
9	Un, deux, trois, nous irons au bois
11	Fred et la voie lactée
12	Ose Savoir !
14	RESEAU
16	RETROBIS
17	LE MERLE

4.5 Troisième tour de sélection

Après ces deux premiers tours, le jury a examiné plus en détail les projets, en tenant compte également des aspects liés aux techniques, matérialisations et réalisation.

Suite à cet examen, les projets suivants ont été sélectionnés :

2	"PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"
6	XPR
9	Un, deux, trois, nous irons au bois
16	RETROBIS

4.6 Quatrième tour de sélection

Après les trois premiers tours, le jury a réexaminé les projets retenus.

Suite à cet examen, les projets suivants ont été sélectionnés en vue de la réalisation :

9	Un, deux, trois, nous irons au bois
16	RETROBIS

4.7 Tour de révision de l'ensemble des projets

Suite à ces quatre tours, le jury a effectué un tour de révision. Il a confirmé les éliminations pour la réalisation des projets aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tours. Par contre, il décide de reconsidérer les deux projets suivants pour la qualité et l'originalité de l'idée :

11	Fred et la voie lactée
17	LE MERLE

4.8 Décision du jury

Après les quatre tours et le tour de révision, le jury a évalué les deux projets (9 et 16) retenus et analysé si une cohabitation était possible (cf. chapitre 2.1 du programme du concours).

Le jury a décidé à l'unanimité de retenir les deux œuvres suivantes en vue de la réalisation :

9	Un, deux, trois, nous irons au bois
16	RETROBIS

et de reconnaître par l'attribution d'un prix les qualités des propositions des projets 2, 6, 11 et 17.

4.9 Classement et critique des projets promus

Considérant le travail du jury et les critiques détaillés qui figurent au chapitre 6, le jury procède au classement final et décide à l'unanimité de primer sans hiérarchie les projets suivants :

- Projet n° 2 "PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES" CHF 5'000.--
- Projet n° 6 XPR CHF 5'000.--
- Projet n° 11 Fred et la voie lactée CHF 5'000.--
- Projet n° 17 LE MERLE CHF 5'000.--
- Les projets n° 9 Un, deux, trois, nous irons au bois et n° 16 RETROBIS obtiennent le mandat de réalisation.

4.10 Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury recommande au maître de l'ouvrage de retenir les projets 9 Un, deux, trois, nous irons au bois et 16 RETROBIS pour la poursuite des études et la réalisation, sous réserve de la décision des autorités compétentes. Conformément aux remarques contenues dans la critique, ces projets contiennent un fort potentiel de développement qu'il s'agira de mettre en œuvre dans la poursuite des études.

Le jury recommande :

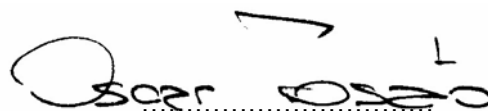
- le projet 9 : pour le développement du projet et sa réalisation.
- le projet 16 : pour le développement du projet et sa réalisation sous réserve que sa faisabilité soit garantie (mise en œuvre technique, solidité et sécurité).

Le jury a grandement apprécié la qualité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants de leur contribution.

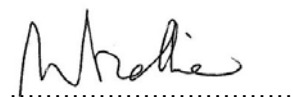
4.11 Approbation

Le présent rapport est adopté par le jury le 30 septembre 2009.


M. Oscar Tosato



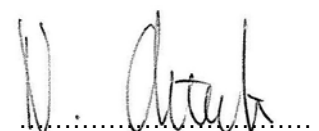
M. Philippe Nicollier



M. Gérard Dyens



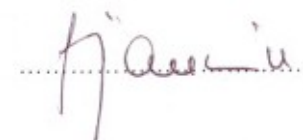
Mme Nicole Christe



Mme Sylvie Aubry



Mme Françoise Jaunin



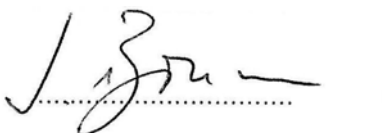
M. David Curchod



Mme Cendrine Matthey



M. Stéphane Brunner



M. Bernard Matthey



5. Levée de l'anonymat

Suite aux conclusions et recommandations du jury, il est procédé à la levée de l'anonymat.

- n° 1 <<A la ligne>> **Robert Ireland**, Lausanne
- n° 2 **"PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"** **Luc Aubort**, Lausanne
- n° 3 **Xylos** **Serge Cantero**, Lausanne
Collaborateur Miguel Quebatte
Consultant Jean-Yves Le Benon, Atelier du Paysage
- n° 4 **Du savoir - pour un meilleur devenir** **Ba Cheikhou**, Renens
Consultants Daniel Blanc
Phillippe Favre, Composite Design
M. Stines, Girod

Groupement temporaire
- n° 5 **UN DOIGT DE LUMIERE** **Jacqueline Benz**, Lausanne
- n° 6 **XPR** **Michèle Rochat & Emanuelle Klaefiger**, Lausanne
- n° 7 **Des idées lumineuses** **Silvana Solivella**, Lausanne
Propriétaire(s) Silvana Solivella
Pierre Menoux
Stephan Andenmatten

Collaborateurs Pierre Menoux
Stephan Andenmatten

Consultants Stephan Andenmatten, Andematten Frères
- n° 8 **PARADIGME** **Sophie Bouvier Ausländer**, Lausanne
- n° 9 **Un, deux, trois, nous irons au bois** **Carole Rey & Toma Fausto**, Lausanne
- n° 10 **ALBERTO** **Pascal Cavin**, Lausanne
Collaborateur-trice(s) Andrea Lebel
Didier Jolimay
Stephano Barelli
- n° 11 **Fred et la voie lactée** **Nikola Zaric**, Lausanne
- n° 12 **Ose Savoir !** **Richard Timsit**, Lausanne
Collaborateur Jérôme Mizeret
- n° 13 **Sommes-nous une plante ?** **Ivanovic Zivoslav**, Lausanne
- n° 14 **RESEAU** **Atelier Daniel Schlaepfer**, Lausanne
Collaborateur Valentin Kunik
Consultant Marco Giorgio, AEM

- **n° 15 tables de Ping-Pong** **Daniel Ruggiero**, Lausanne
- **n° 16 RETROBIS** **Ignazio Bettua**, Lausanne
- **n° 17 LE MERLE** **Yves Zbinden**, Lausanne
Collaboratrice Anne-Hélène Darbellay

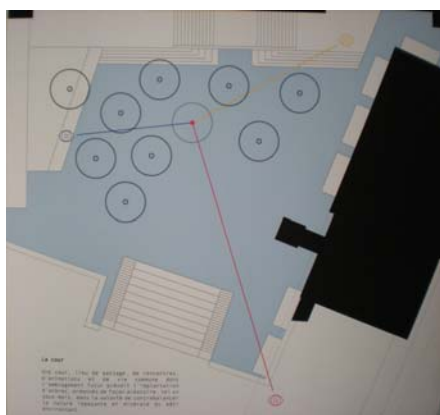
6. Critiques du jury sur les projets classés

6.1 **Projet n° 9 : Un, deux, trois, nous irons au bois** et **Projet n° 16 : RETROBIS**

Lauréats

6.1.1 **Projet n° 9 : Un, deux, trois, nous irons au bois**

Carole Rey & Toma Fausto, Lausanne.



Cette proposition se situe dans le préau et met en scène trois séries d'éléments colorés (bleu, jaune, rouge) et un élément tricolore (jaune, rouge, bleu), tous fabriqués en tube d'acier de deux diamètres différents.

L'élément tricolore est planté près du petit bois et renvoie à la verticalité des autres arbres. Les autres éléments semblent répartis dans un ordre soit aléatoire, soit mystérieux en trois endroits du préau.

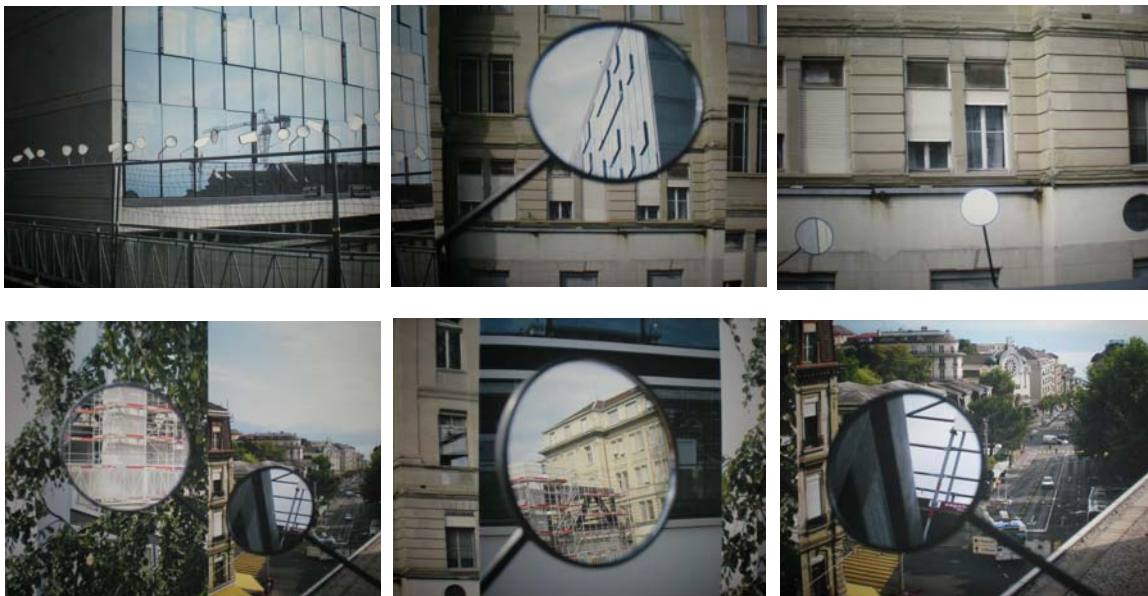
Cependant, sur le sol du préau, en trois points, trois signes apparaissent, trois pictogrammes en forme d'œil. De ces trois points précis, le regard porté vers l'élément isolé recompose en effet cet élément avec un des groupes situé dans le même axe.

Surgit alors une forme recomposée qui renvoie à la structure d'un arbre et à la sensation d'un lieu privilégié et d'un moment fragile.

Le jury apprécie cette proposition qui d'une manière simple prend en compte l'entier de la spatialité du préau. Sa réalisation ne semble pas poser de problèmes majeurs.

6.1.2 Projet n° 16 : RETROBIS

Ignazio Bettua, Lausanne.



Le projet réinterprète un objet connu des adolescents : le rétroviseur, le miroir, dont quelques dizaines, de formes et dimensions variables, sont installés sur la barrière grillagée du préau supérieur, tels des oiseaux sur un fil.

Ils sont orientés dans différentes directions permettant de regarder bâtiments, végétations, activités, ou visages dans des angles et reflets non habituels. Ils mettent en valeur l'aspect introverti de la cour et les particularités des différentes constructions.

Le projet surprend et suscite la curiosité par la démultiplication des images et perspectives ainsi mises en valeur et donne aux élèves la possibilité d'apprendre à regarder et appréhender leur environnement de façon différente.

Si le jury apprécie grandement ce projet, il émet par contre des réserves quant à sa mise en œuvre et la résistance aux dégradations et, de ce fait à la garantie de la sécurité. L'auteur est invité à développer son projet et à apporter des solutions auxquelles la réalisation est conditionnée.

6.2 Projet n° 2 : "PAS AVEC DES IDEES, MAIS AVEC DES CHOSES"

Primé.

Luc Aubort, Lausanne.



Dans un souci de liaison formelle entre les trois corps de bâtiments et les trois époques dont ils témoignent architecturalement, "Pas avec des idées, mais avec des choses" prend le parti de "recycler" les motifs décoratifs des années 1930 peints au dernier étage du premier collège, puis - en accord avec les monuments historiques - de les numériser et les peindre dans différentes combinaisons en les disséminant dans les trois édifices à raison d'une dizaine dans chacun d'eux, comme "un jeu de piste entre passé et présent".

A cette première proposition, interne, s'en ajoute une seconde, externe, qui déploie sur le sol du préau un marquage ludique réinterprétant en écho contemporain "naïf" la signalétique urbaine actuelle.

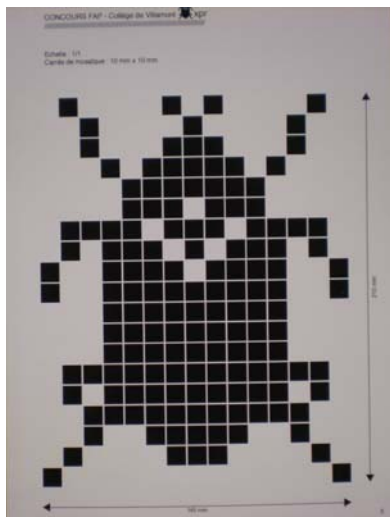
Le jury relève les grandes qualités esthétiques et décoratives du projet, la finesse de réinterprétation des motifs et la belle maîtrise plastique de leurs combinaisons.

Il déplore par contre le manque de véritable cohérence entre les deux propositions intérieure et extérieure et émet quelques doutes sur l'introduction de faux motifs anciens dans le même édifice que celui qui comprend encore les restes des vrais. Quant au jeu de "copier-coller" des motifs, le jury, même séduit, n'y lit pas de vraie pertinence dans la complexité spatiale de l'ensemble, ni de lien réel avec les deux architectures les plus récentes.

6.3 Projet n° 6 : XPR

Primé.

Michèle Rochat & Emanuelle Klaefiger, Lausanne.



Projet s'articulant entre le jeu vidéo (pixel) et la mythologie égyptienne. Il met en scène des scarabées faits en mosaïque dorée et incrustés de manière intelligente dans le lieu du collège. Le tout formant une sorte de jeu de piste, dont l'élève serait le héros en cherchant où se trouve le scarabée suivant.

Ce projet a été primé pour son intelligence, sa réflexion globale et spatiale quant au lieu et son aspect ludique. Le jury par contre s'interroge sur le choix de l'animal et le fait qu'il se multiplie 240 fois. Ce travail rappelle aussi trop celui des "Space Invador".

6.4 Projet n° 11 : Fred et la voie lactée

Primé.

Nikola Zaric, Lausanne.



Projet sculptural, animalier, réalisé en béton polychrome, qui associe le promontoire du perron de l'ancien bâtiment et les façades du nouveau bâtiment (répartition au nord, sur toute la longueur de la façade et partiellement sur celles d'est et d'ouest).

Fred est un grand personnage (homme/ animal) ami des enfants qui dialogue avec les têtes de différents animaux qui sont accrochées sur les murs en face selon un cycle qui se rapporte aux appellations et positionnements des étoiles de la voie lactée.

Une tête d'âne grandeur nature accompagne le dossier comme exemple.

Magnifique présentation, un beau projet illustratif qui fait penser aux contes et aux fables, aux gargouilles, proche de l'enfance et de son monde imaginaire.

Les têtes peuvent aussi être interprétées comme un tableau de chasse, des trophées. Cette sensation est due au positionnement sur le mur, toutes pareillement tronquées et présentées immobiles.

L'implantation dans la cour ne met en valeur qu'un lieu de passage qui sera peu utilisé et Fred n'a pas forcément la force de présence pour devenir la mascotte particulière d'un collège d'adolescents qui entrent dans la réalité et le questionnement de l'avenir.

6.5 Projet n° 17 : LE MERLE

Primé.

Yves Zbinden, Lausanne.



Le projet est résumé en quatre mots, quatre représentations : une cage, un fil d'or, un chant, une appellation : l'envol.

Avec peu de moyens, la proposition prend en compte le site, ses bâtiments, le rapport à l'école, le tout basé sur un texte ludique, imagé et symbolique :

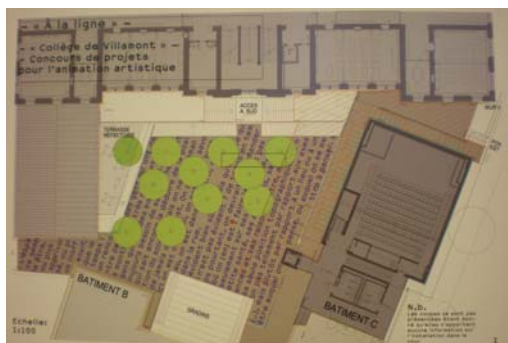
- la cage à oiseau dorée porte ouverte, suspendue dans le hall du bâtiment central
- le filin d'or reliant l'ancien et le nouveau bâtiment
- la salle de projection (aula) appelée l'Envol, en lettres d'or
- dans toute l'école, le chant du merle, parfois.

Le projet, très subtil, présenté dans une boîte en bois format A6 séduit le jury par sa sensibilité, sa réflexion, sa simplicité et la mise en scène de l'idée : attirer les oiseaux sur le site pour, par métaphore, rassurer et aider les élèves à pendre leur départ dans la vie.

7. Projets non retenus

7.1 Projet n° 1 : <<A la ligne>>

Robert Ireland, Lausanne.

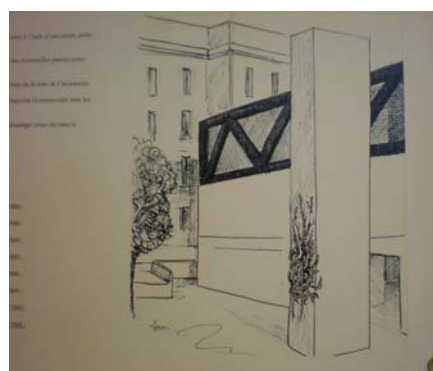
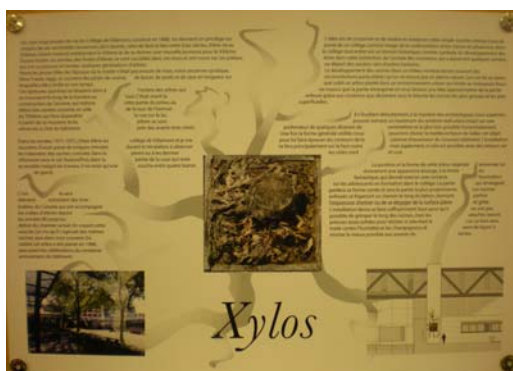


Dans un désir d'unification spatiale entre les trois époques et les trois styles d'architecture scolaire qu'elles ont généré, <<A la ligne>> propose de traiter l'ensemble du préau comme une gigantesque page de cahier d'écriture, une trame graphique reproduisant - par technique empruntée à la signalétique urbaine - le texte de Georges Pérec "Espèces d'espaces". La dimension des lettres ne permet d'appréhender que des fragments de phrases, comme une invitation à inventer d'autres histoires possibles.

Le texte de référence est reproduit sur un panneau accroché à l'intérieur du bâtiment principal, de même que cinq à six grandes photos montrant un enfant de dos en train d'écrire.

7.2 Projet n° 3 : Xylos

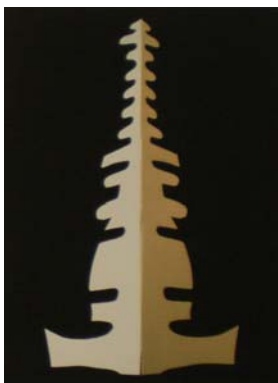
Serge Cantero, Lausanne.



Xylos part de l'envie de faire apparaître un lien organique dans la longue histoire de l'école. En réalité, l'enchevêtrement de racines qui marque l'emplacement d'un érable disparu dans le préau ne remonte qu'à la fin des années 1988, mais son caractère torturé et "sculptural" permet, estime l'artiste, de le faire apparaître comme le vestige et le témoin d'une continuité. L'auteur propose de le prélever et de l'installer comme un bas-relief sur la tour de l'ascenseur du bâtiment contemporain, en prenant soin de le placer suffisamment en hauteur pour dissuader toute velléité d'escalade.

7.3 **Projet n° 4 : Du savoir - pour un meilleur devenir**

Ba Cheikhou, Renens.



Sculpture de 10 m x 6 m constituée de trois pièces représentant : devant la coque d'un bateau, puis un arbre symbolisant la nature et enfin une colonne vertébrale symbolisant la stabilité. Le tout assemblé représente un instrument de musique.

7.4 **Projet n° 5 : UN DOIGT DE LUMIERE**

Jacqueline Benz, Lausanne.



Le projet présente deux petits abris dont la peinture qui obscurcit les vitres a été enlevée par des millions d'empreintes digitales, s'ensuit un jeu entre le regard et le toucher.

7.5 **Projet n° 7 : Des idées lumineuses**

Silvana Solivella, Lausanne.

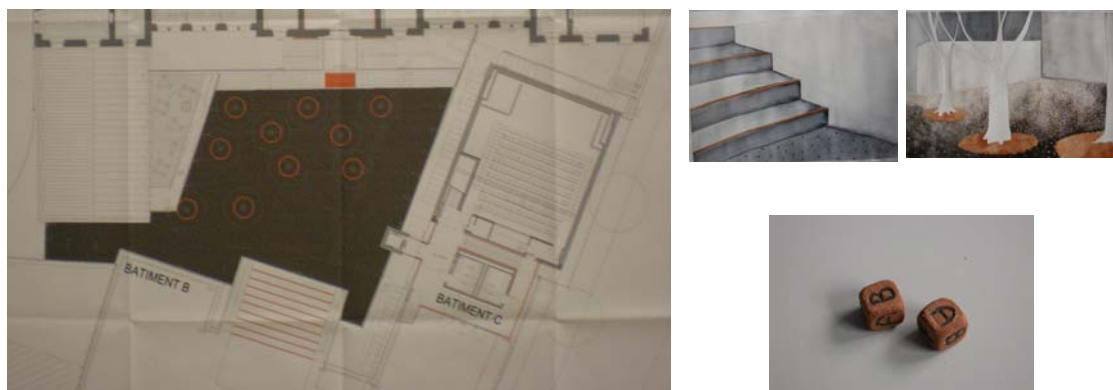


La structure du cerveau et celle des constellations sont au centre de ce projet qui habille la tour des ascenseurs d'une peau d'aluminium sur trois des quatre côtés.

La structure de cette peau, soit pleine, soit en résille, renvoie à un imaginaire du cheminement des idées et de l'exploration. Deux polyptiques sont accrochés dans les espaces intérieurs et renvoient eux aussi à l'idée d'exploration, d'imagination, de connexions variées, de complexité.

7.6 **Projet n° 8 : PARADIGME**

Sophie Bouvier Ausländer, Lausanne.

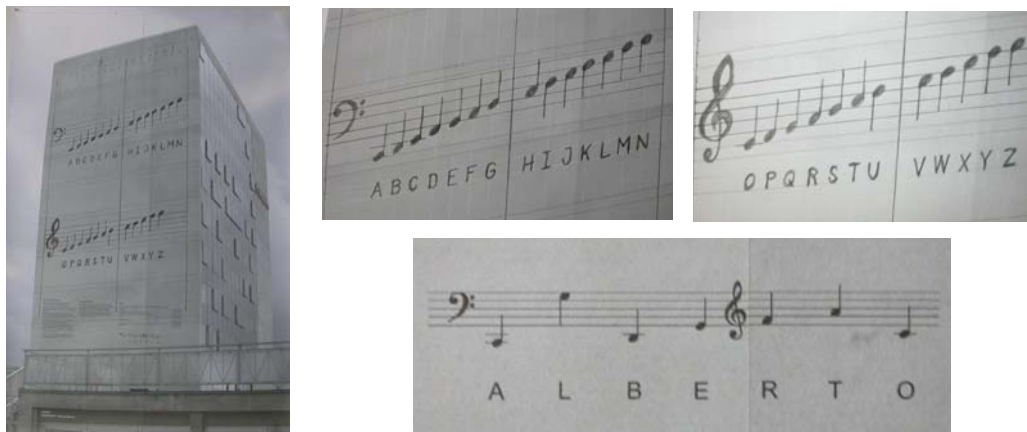


Ce projet prévoit de répartir dans l'ensemble du site 80'600 dés en terre cuite de 1 cm de côté et portant sur les faces les lettres de l'alphabet.

Cette distribution se faisant, soit de manière aléatoire – par exemple le préau – soit de manière linéaire, par exemple une ligne parcourant en continu une série de murs, les têtes de marches d'un escalier, des surfaces où l'arrangement des dés devient un texte. 600 dés sont fabriqués suivant un protocole défini par les élèves de l'école, le solde étant réalisé de manière industrielle.

7.7 Projet n° 10 : ALBERTO

Pascal Cavin, Lausanne.



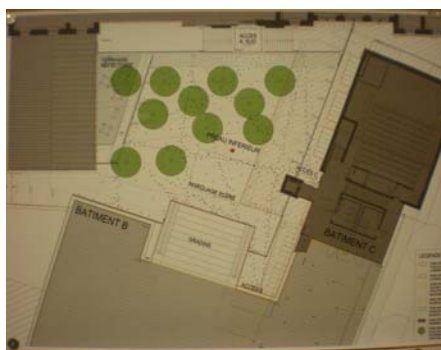
Voir pour entendre : oeuvre musicale à laquelle est associée une façade hors du périmètre du concours sur lequel est dessiné le mode d'emploi du jeu.

Principe d'individuation :

- A chaque lettre de l'alphabet sera associée une note de la gamme définie par l'artiste.
- Les noms des 600 élèves sont traduits en phrases musicales et les partitions stockées dans une banque de données numériques. La sonnerie officielle du collège qui rythme la journée des élèves donne à entendre de manière aléatoire la transcription musicale de chaque nom. A la fin de l'année chaque enfant aura entendu au moins trois fois sa sonnerie.

7.8 Projet n° 12 : Ose Savoir !

Richard Timsit, Lausanne.



« Serons nous capable d'un dess(e)in du monde ? » : projet accompagné d'un exemple de pavé en verre blanc.

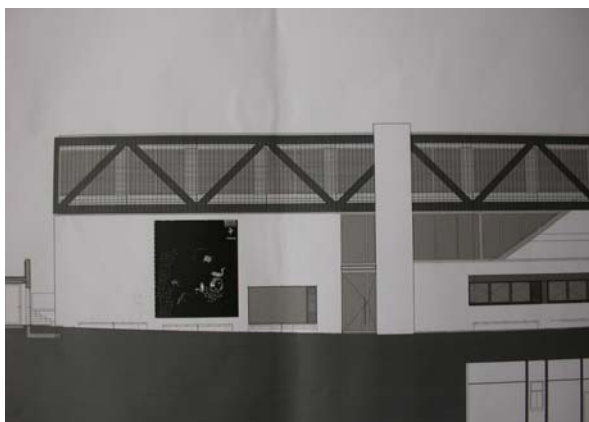
Six cents pavés réalisés en verre recyclé sont sertis dans le bitume du préau inférieur. Ils forment comme un chemin de transhumance naturel entre les bâtiments.

Ces petites lucarnes permettent de voir le centre de la terre, spécialement le soir et donne une lecture minérale de la croûte terrestre. Le projet devient une œuvre singulièrement vivante, qui réagit au bruit ambiant, à la lumière ou autres transcriptions d'humeur.

Chaque pavé est confié à un enfant et il pourra l'influencer de toutes sortes de manières. Le fonctionnement numérique de l'ensemble est un dispositif complexe pour permettre une interaction, d'élève à élève.

7.9 **Projet n° 13 : Sommes-nous une plante ?**

Ivanovic Zivoslav, Lausanne.



Proposition de réaliser une œuvre d'envergure, soit un tableau mural extérieur en haut relief en ciment extra blanc (~ 25 m2, relief blanc, aplats noirs). L'artiste laisse le choix entre sept dessins.

7.10 **Projet n° 14 : RESEAU**

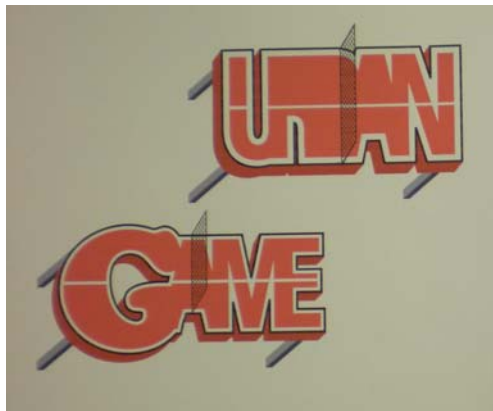
Atelier Daniel Schlaepfer, Lausanne.



Proposition d'une mosaïque contemporaine composée de cent huitante quatre dalles de granit vert évoquant la chlorophylle du végétal. La mosaïque s'apparente à une géométrie fractale révélant le microcosme de la cellule végétale (celle de l'arbre qui transperce le préau) dans le macrocosme du préau.

7.11 **Projet n° 15 : tables de Ping-Pong**

Daniel Ruggiero, Lausanne.



Installation de deux tables de ping-pong en béton coloré d'un design revisité en forme de mots URBAN et GAME, détournement formel de jeu urbain.
